



SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mai 2019

Point 11.8 de l'ordre du jour provisoire

Suivi des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur des questions relatives à la santé : prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil international des infirmières (CII) et des plus de 20 millions d'infirmières dans le monde.

Les personnels de santé contribuent éminemment à la promotion, la prévention et la lutte contre les MNT et doivent être au cœur de toute stratégie de lutte en la matière. La Commission indépendante de haut niveau de l'OMS sur les MNT a recommandé aux gouvernements de réorienter les systèmes de santé pour inclure la promotion de la santé, la prévention et la lutte contre les MNT, et les services de santé mentale dans leurs politiques et plans relatifs à la CSU. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer les SSP et de disposer d'un personnel de santé pluridisciplinaire bien équipé, en particulier d'infirmières. Comme il a été relevé dans le rapport, si elles sont dotées des connaissances, des compétences, des opportunités et du soutien financier adaptés, les infirmières occupent une position unique pour agir en tant que professionnelles efficaces, conseillères en santé, porte-paroles et transmettrices de connaissances pour les patients et leurs familles, tout au long de la vie.

Les infirmières prennent de plus en plus en charge la gestion des MNT et dispensent des services de qualité, accessibles et d'un bon rapport coût-efficacité. Elles profitent de toutes les occasions et de tous leurs contacts pour promouvoir la santé, prévenir et dépister rapidement les maladies. Les services de prévention et de traitement des MNT, en particulier les SSP, devraient être conçus pour être dirigés principalement par des infirmières, ce qui garantirait des soins de qualité satisfaisant les besoins nouveaux et croissants des populations.

Le CII appelle les États Membres à :

- Permettre aux infirmières de travailler dans toute l'étendue de leur domaine de pratique et soutenir le développement des fonctions avancées et spécialisées. Pour ce faire, il faudra peut-être moderniser les cadres de réglementation pour élargir le pouvoir décisionnel des infirmières.
- Prendre en compte et renforcer la contribution des infirmières chefs de file dans les politiques de haut niveau et dans la planification de la prise de décision. Cela comprend la nomination d'infirmières à des postes à responsabilité au sein du système de santé.
- Veiller à garantir la disponibilité de diagnostics, de médicaments, de vaccins, de technologies et de soins palliatifs sûrs, efficaces et de qualité.



Le fait de reconnaître l'importance des personnels infirmiers, de les mobiliser et de leur consacrer des investissements entraînera des changements réels et durables.

Je vous remercie de votre attention.